1Place Albert Einstein
P
56000 VANNES
Tél. : 0297681515

ETS PUBLIC SANTE MENTALE FINISTERE SUD
18 RUE HENT GLAZ CS 16003

29107 QUIMPER CEDEX
Contact : Mr Gall Ronan

RADON

Mesurage du radon dans l'air des lieux de travail

N° de rapport : **135536923-001-1**
Date : 12 juin 2026

Annexe : plan ou schéma des locaux précisant implantation des dispositifs de mesure

Pièce jointe : Procès-verbal d'analyse des dispositifs de mesure fourni par le laboratoire accrédité COFRAC (ou accréditation selon ISO/CEI 17025)

Lieu d'intervention :

CMPI Douarnenez
rue docteur Mevel
29100 - DOUARNENEZ

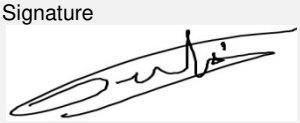
Destinataire rapport :
GRALL RONAN
rgrall@epsm-quimper.fr

Dates d'intervention :
du 05/02/2026 au 17/04/2026

Mesurages réalisés du **05/02/2026** au 17/04/2026

Intervenant :
DUBOIS Cyrille
cyrille.dubois@apave.com

Signature





Sans observation

Sommaire

1. Généralités sur le Radon 3
2. Références réglementaires 3
3. Résumé de la démarche d'évaluation des risques liés à l'exposition au radon dans les lieux de travail 4
4. Résultats des mesurages 5
5. Limites d'intervention 5
6. Conclusion 5
ANNEXE 6
PIÈCE JOINTE 7

1. Généralités sur le Radon

Produit par l'uranium et le radium des roches granitiques et volcaniques, le radon est un gaz radioactif naturel dépourvu d'odeur, de couleur et de goût et peut présenter un risque pour la santé lorsqu'il est présent dans les bâtiments à des concentrations élevées. Sa prise en compte est devenue un véritable enjeu de santé publique puisqu'il représente aujourd'hui la seconde cause de cancer du poumon en France, derrière le tabac (source CIRC*).

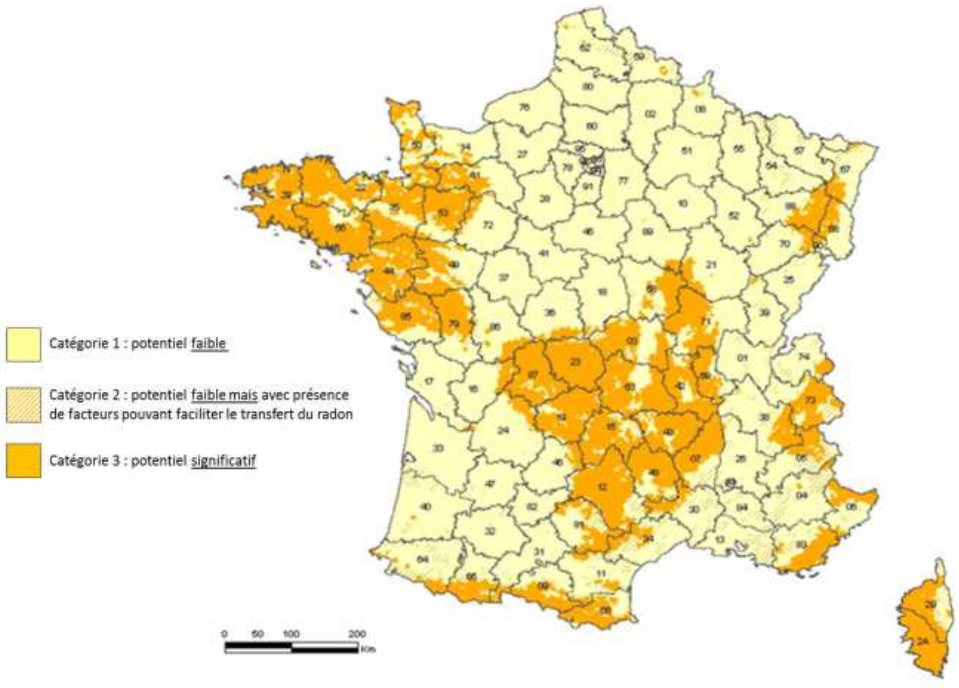
L'entrée du radon dans un bâtiment résulte de nombreux paramètres environnementaux (concentration dans le sol, perméabilité et humidité du sol, présence de fissures ou de fractures de la roche sous-jacente) mais aussi des caractéristiques propres du bâtiment (procédé de construction, type de soubassement, fissuration de la surface en contact avec le sol, système de ventilation...). Son entrée s'effectue principalement par le mouvement de l'air véhiculé dans les porosités du sol et qui pénètre dans le bâtiment par les défauts d'étanchéité du soubassement. Ce mouvement d'air est la conséquence de la légère dépression qui existe dans le bâtiment par rapport au sol sous-jacent. Cette dépression est essentiellement provoquée par le tirage thermique lié à la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. En conséquence, plus cette différence de température est forte, plus l'entrée du radon dans le bâtiment est importante.

** CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer (OMS).*

2. Références réglementaires

- Articles R.4451-13 à R4451-17 du Code du travail qui imposent une évaluation des risques d'exposition des travailleurs au radon par la mesure dans tous les lieux de travail susceptible de dépasser une concentration d'activité en radon de 300 $Bq.m^{-3}$ en moyenne annuelle. Les résultats de cette évaluation des risques doivent être consignés dans le Document unique d'Evaluation des Risques (DUER) et communiqués au médecin du travail ainsi qu'au Comité Social et Économique (CSE).

- Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation de la zone radon à laquelle l'établissement ayant fait l'objet de la présente prestation appartient (carte interactive : www.irsn.fr/carte-radon)

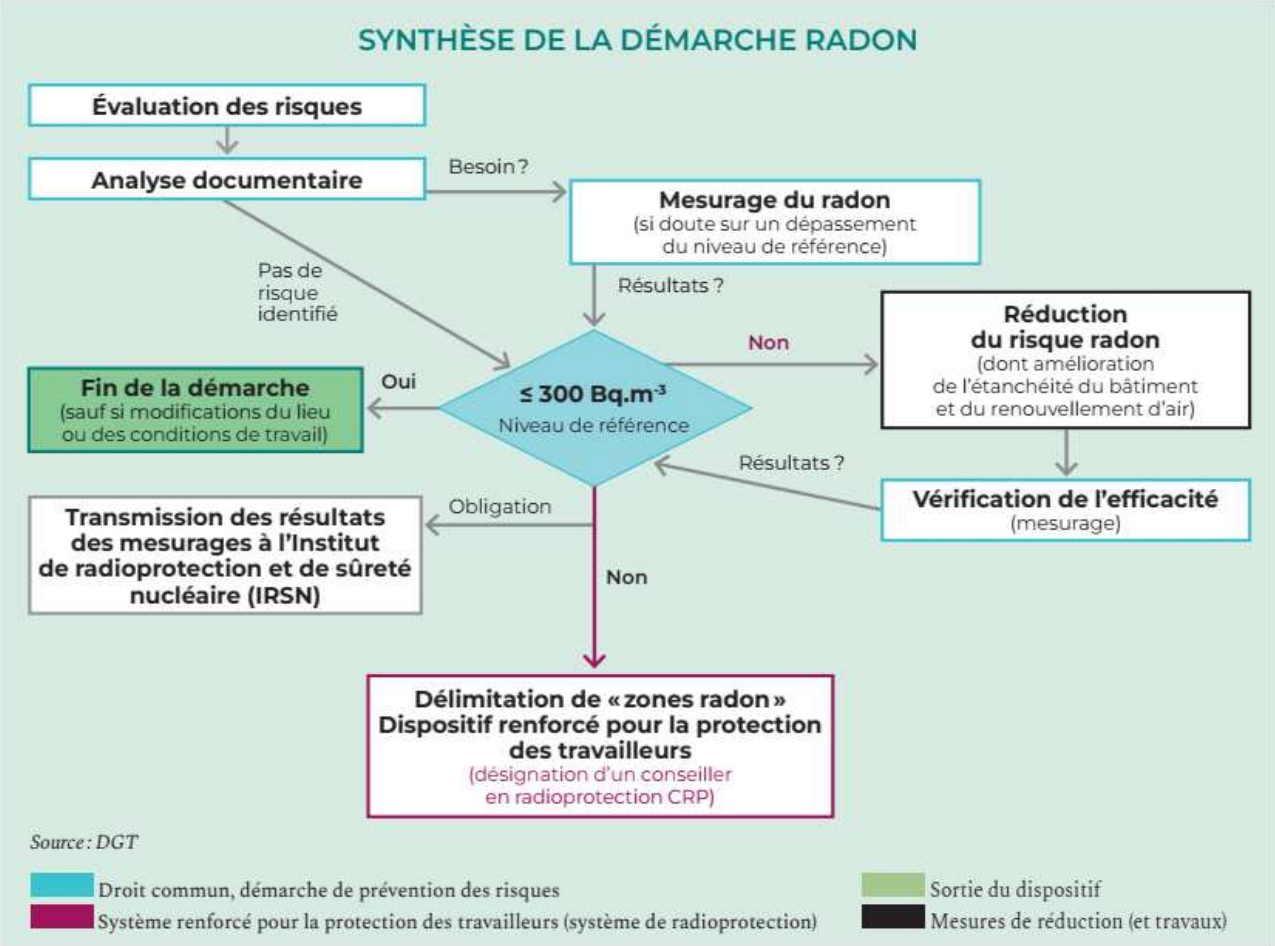


- Arrêté du 15 mai 2024 relatif à la démarche de prévention du risque radon et à la mise en place d'une zone radon et des vérifications associées dans le cadre du dispositif renforcé pour la protection des travailleurs

3. Résumé de la démarche d'évaluation des risques liés à l'exposition au radon dans les lieux de travail

Sources :

- « Fiche d'information - employeurs – préventeurs ASNR : La prévention du risque lié radon dans les lieux de travail »
- « Guide DGT : Prévention du risque radon » - Edition 2025



4. Résultats des mesurages

Une copie du rapport d'analyse des dispositifs de mesurage délivré par le laboratoire accrédité COFRAC choisi par Apave est présent en annexe du présent rapport.

4.1. Bâtiment #1 : CMPI DOUARNENEZ

N° de dosimètre	Niveau	Local dépisté	Descriptif du local	Activité volumique mesurée (Bq/m^3)
11531	Rez-de chaussée	Salle d''activités 1	Type de ventilation : Mécanique Interface avec le sol : Terre Plein Température : Ambiante	66
11532	Rez-de chaussée	Salle d'activités 3	Type de ventilation : Mécanique Interface avec le sol : Terre Plein Température : Ambiante	32
11533	Rez-de chaussée	Salle d'activités 6	Type de ventilation : Mécanique Interface avec le sol : Terre Plein Température : Ambiante	41
11534	Rez-de chaussée	Bureau soignants	Type de ventilation : Mécanique Interface avec le sol : Terre Plein Température : Ambiante	41

5. Limites d'intervention

- **Ecart(s) à la méthode de mesure : NÉANT**

- **Dispositif(s) de mesurage perdu(s) ou endommagé(s), mesure(s) non COFRAC : NÉANT**

6. Conclusion

Les activités volumiques en radon mesurées dans les locaux de travail du (des) bâtiment(s) CMPI DOUARNENEZ **sont toutes inférieures au niveau de référence de 300 Bq.m^{-3} en moyenne annuelle.**

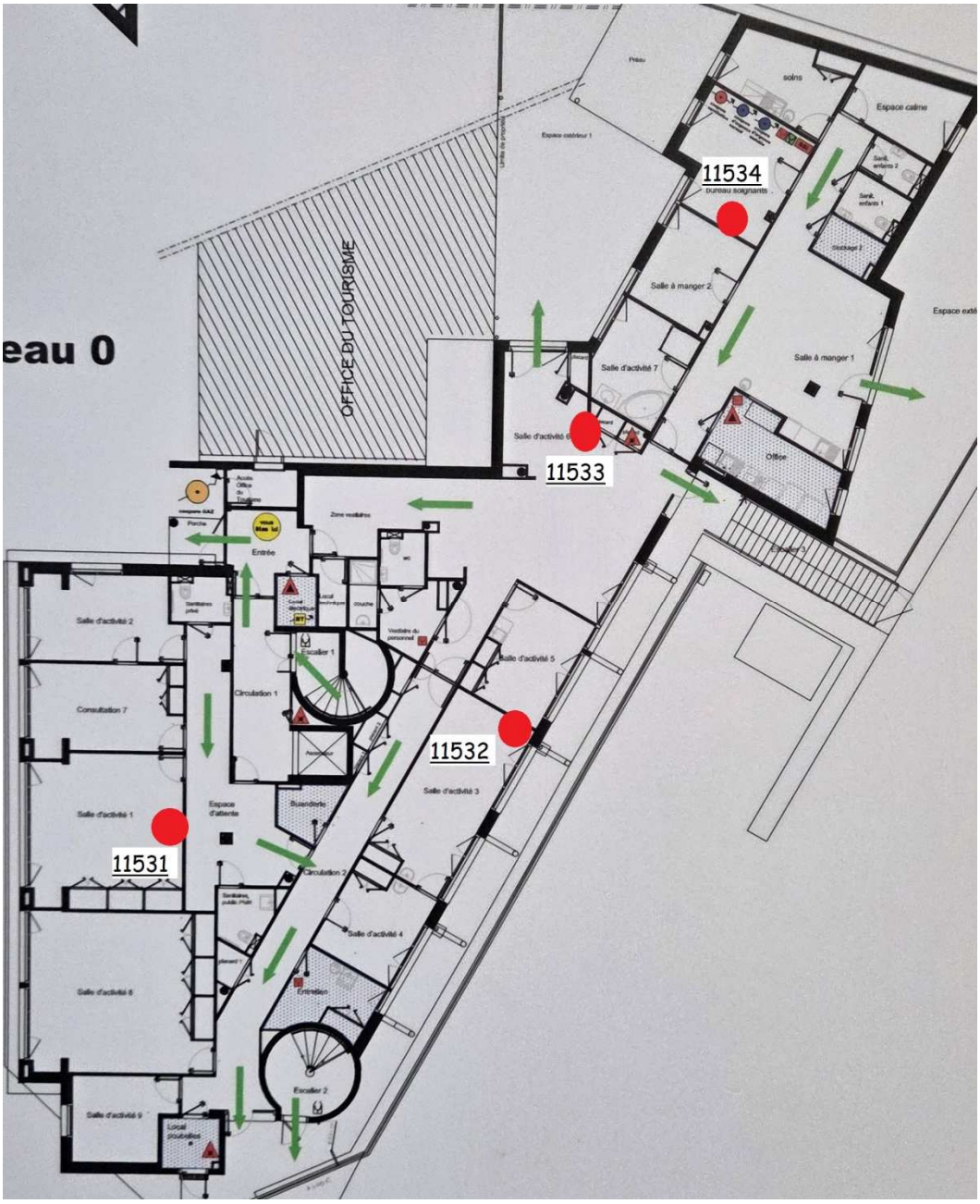
Par conséquent, aucune action corrective particulière et aucun moyen de prévention particulier n'est à envisager.
N'oubliez pas de renseigner votre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

Nota : tant qu'il n'y a pas de modification importante du lieu de travail relative au système de ventilation ou à l'aménagement des locaux, il n'y a pas besoin d'effectuer un nouveau mesurage.

ANNEXE

Plan d'implantation des dispositifs de mesurage

4.1. Bâtiment #1 : CMPI DOUARNENEZ



PIÈCE JOINTE

Procès verbal des résultats de mesure

RAPPORT D'ESSAI N° DPR 26-05-46028

MESURE INTEGREE DE L'ACTIVITE VOLUMIQUE EN RADON 222 DANS L'ENVIRONNEMENT ATMOSPHERIQUE

En application de la norme NF ISO 11665-4 et selon les modes opératoires M-DE-6201 et M-AN-6201.

Accréditation Cofrac N° 1-1039 portée disponible sur www.cofrac.fr

ALGADE

Laboratoire Environnement et Dosimétrie

Edition du : 15/05/2026

Référence Client : APAVE EXPLOITATION FRANCE (56)

Code affaire ALGADE : **APAV 62**

Chargé d'affaires : **MLC**

Adresse : Place Albert Einstein - 56000 VANNES

Dosimètre			Analyse			Prélèvement hors domaine d'accréditation			Résultat final calculé		
N°	Type	Date de réception	Date de développement	Résultat de mesure (1) kBq.m-³.h	Limite de détection kBq.m-³.h	Lieu d'exposition	Date de pose	Date de dépose	Activité volumique calculée (2) Bq.m-³	N° Dosimètre	Observations
11531	DPR	23/04/2026	12/05/2026	112 ± 27	<=23	27 - 29100 - Douarnenez - Lieu de travail Bâtiment	05/02/2026	17/04/2026	66 ± 16	11531	
11532	DPR	23/04/2026	12/05/2026	54 ± 20	<=23	27 - 29100 - Douarnenez - Lieu de travail Bâtiment	05/02/2026	17/04/2026	32 ± 11	11532	
11533	DPR	23/04/2026	12/05/2026	71 ± 22	<=23	27 - 29100 - Douarnenez - Lieu de travail Bâtiment	05/02/2026	17/04/2026	41 ± 13	11533	
11534	DPR	23/04/2026	12/05/2026	70 ± 22	<=23	27 - 29100 - Douarnenez - Lieu de travail Bâtiment	05/02/2026	17/04/2026	41 ± 13	11534	

Observations

Les dosimètres concernés par ce rapport d'essai ont fait l'objet des commandes suivantes :
CP 26-01-9736

Résultat de mesure [Rm].
(1) _ E : Exposition du radon.
- Si Rm > LdExp, alors le résultat est fourni sous la forme: Rm ± U(Rm), avec U(Rm) : Incertitude associée à Rm.
- Si Rm <= LdExp, alors le résultat est fourni sous la forme: <= LdExp

Avec LdExp : Limite de détection en exposition.

Résultat final [Rf], calculé avec la durée d'exposition [te] fournie par le client.
(2) _ A : Activité volumique du radon.
- Si Rm > LdExp, alors le résultat est fourni sous la forme: Rf ± U(Rf), avec U(Rf) : Incertitude associée à Rf.
- Si Rm <= LdExp, alors le résultat est fourni sous la forme: <= LdExp / d

Avec d : durée d'exposition en heures.
Toutes les incertitudes sont données avec un facteur d'élargissement k =2.

ALGADE désengage sa responsabilité sur les données fournies par le client (lieux d'exposition et dates de pose et de dépose).

Date	Visa du Responsable Technique Laboratoire J. MELIER
15/05/2026	

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les analyses couvertes par l'accréditation.
Ce rapport ne concerne que les objets ou produits soumis à essais tels qu'ils ont été reçus.

Il comporte 1 page(s) et 1 annexe(s)

Référence documentation qualité : E-RE-6202 V11

Avenue du Brugeaud - BP 46 - 87250 Bessines sur gartempe - Tél. +33 (0)5 55 60 50 00 - Fax +33 (0)5 55 60 50 59
S.A.S. au capital de 996200 Euros - R.C.S Limoges B 389 321 746 - Siret 389 321 746 000 15